

## Défaillances d'entreprises par département

### Données

Données brutes

### Source

Banque de France, Fiben (Fichier bancaire des entreprises)

### Définitions

Une entreprise est en situation de **défaillance** ou de **dépôt de bilan** à partir du moment où une procédure de redressement judiciaire est ouverte à son encontre. Cette procédure intervient lorsqu'une entreprise est en état de cessation de paiement, c'est-à-dire qu'elle n'est plus en mesure de faire face à son passif exigible avec son actif disponible.

**Attention ! Il ne faut pas confondre la notion de défaillance et la notion de cessation.** Un jugement d'ouverture de procédure de défaillance (dépôt de bilan d'une entreprise inscrite dans le cadre d'une procédure judiciaire) ne se résout pas forcément par une liquidation. La notion de cessation correspond à l'arrêt total de l'activité économique d'une entreprise. Toutes les défaillances ne donnent pas des cessations. Toutes les cessations n'ont pas donné lieu à une défaillance.

Les liquidations suite à une défaillance ne représentent qu'une partie de l'ensemble des cessations d'entreprises, de l'ordre de 20% mais variable avec le temps et les secteurs d'activité.

## DEFAILLANCES D'ENTREPRISES

Mise à jour : 29 août 2022

### Défaillances d'entreprises par département

	Cumul sur un an du nombre de défaillances d'entreprises			Variation du cumul (en %)	
	à fin 2022-T2	à fin 2022-T1	à fin 2021-T2	trimestrielle	annuelle
Alpes-de-Haute-Provence	80	67	49	+19,4	+63,3
Hautes-Alpes	86	74	69	+16,2	+24,6
Alpes-Maritimes	944	895	1 005	+5,5	-6,1
Bouches-du-Rhône	1 542	1 435	1 229	+7,5	+25,5
Var	689	626	619	+10,1	+11,3
Vaucluse	422	388	367	+8,8	+15,0
<b>Provence-Alpes-Côte d'Azur</b>	<b>3 763</b>	<b>3 485</b>	<b>3 338</b>	<b>+8,0</b>	<b>+12,7</b>
<b>France métropolitaine</b>	<b>32 396</b>	<b>29 190</b>	<b>27 953</b>	<b>+11,0</b>	<b>+15,9</b>

Note: données brutes, en date de jugement

Source : Banque de France, Fiben

Avertissement : la baisse observée en 2020 n'indique pas une réduction du nombre d'entreprises en difficulté mais à la fois l'impact qu'a eu la période de confinement sur le fonctionnement des juridictions commerciales et les évolutions réglementaires qui ont modifié temporairement les dates de caractérisation et de déclaration de l'état de cessation de paiement.

